



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°174/2021 du Conseil communautaire Séance du 13 décembre 2021

Date d'envoi de la convocation = 7 décembre 2021
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 55
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15
Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Chusclan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Sébastien BAYART, Philippe BERTHOMIEU, Didier BONNEAUD, Michel CEGIELKI, Catherine CHANTRY, Raymond CHAPUY, Patricia CHENEL, Cédric CLEMENTE, Christine CLERC, Manon CROUSIER, Ghislaine DE VERDUZAN, Gilles DELALIEU, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Robert GAUTIER, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Béatrice LOISON, André LOPEZ, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Catherine PECASTAING, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean Christian REY, Florian REYROLLE, José RIEU, Jean-Marie LAURENS, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROSS, Claude SALAU, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Thierry VINCENT

Absents ayant donné procuration : Éric AJASSE à Nathalie LACOUSSE, Sandrine ANGLEZAN à Jean Christian REY, Christian BAUME à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jacques BERTOLINI à Didier BONNEAUD, Yves CAZORLA à Manon CROUSIER, Anthony CELLIER à Philippe BERTHOMIEU, Jean-Yves CHAPELET à Philippe BERTHOMIEU, Maxime COUSTON à Monique GRAZIANO-BAYLE, Patricia GARNERO à Gérald MISSOUR, Sophie GUIGUE à Charles BASCLE, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Jennifer OBID à Christine MUCCIO, Philippe PAQUIER à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Olivier ROBELET à Jean Christian REY, Justine ROUQUAIROL à Michel CEGIELSKI

Absents : Charles BASCLE, Pascale BORDES, Michel COULLOMB, Fred MAHLER, Corine MARTIN

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

Objet : Adhésion à l'association Communes et Collectivités Forestières du Gard.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°51-2018 du 26 mars 2018 portant lancement dans la démarche et l'élaboration de son PCAET ;

Vu la délibération n° 113/2021 du 11 octobre 2021 portant création et développement du PCAET de l'agglomération du Gard rhodanien ;

Vu les statuts de l'association « Association des communes et des collectivités forestières du Gard » dont le siège est à Mairie de Lirac – Place de la fontaine - 30126

Considérant la volonté déclarer de la communauté d'Agglomération du Gard rhodanien à mettre en œuvre son PCAET et à engager son territoire dans la décarbonation ;

Considérant l'urgence à agir et à développer, entretenir et protéger les espaces boisés et forestiers du territoire essentiels à la lutte contre le réchauffement climatique mais aussi pour le développement économique, touristique et sociétal ;

Considérant le besoin d'être accompagné par des experts afin d'écrire une charte forestière ambitieuse afin de mobiliser tous les acteurs du territoire collectivités, professionnels du bois et du tourisme, usagers,...

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Attractivité Economique du 29 novembre 2021 ;

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

(Cédric CLEMENTE ne prend pas part au vote car Président de l'association)

- **D'adhérer** à l'association « Communes et collectivités forestières du Gard » dont le siège est situé Mairie de Lirac – Place de la fontaine – 30126 Lirac et d'attribuer à l'association la cotisation annuelle de 1500 €,
- **D'autoriser** le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette adhésion,
- **De désigner** Madame Véronique HERBE comme représentante de la Communauté d'Agglomération au sein de cette association.

Fait et délibéré à Chusclan, le 13 décembre 2021.

Le Président
Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le 20 DEC. 2021

